



**CABINET  
DU GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

**LE CHEF DE CABINET**

Paris, le

**23 SEP. 2011**

N/REF : CAB/CR/PS/NS-201100592501

Monsieur le Président,

Par courrier de 30 juillet dernier, vous avez à nouveau appelé l'attention de Monsieur Michel MERCIER, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la situation de Monsieur Adlène HICHEUR, détenu provisoirement à la maison d'arrêt de Fresnes, qui serait souffrant et ne pourrait bénéficier de soins médicaux appropriés.

Des éléments qui m'ont été communiqués par mes services, il ressort que Monsieur HICHEUR fait l'objet d'un suivi somatique régulier auprès de l'unité de soins et de consultations ambulatoires (UCSA), service médical dépendant du centre hospitalier du Kremlin Bicêtre.

Il bénéficie en outre de consultations auprès d'un rhumatologue, praticien hospitalier rattaché à ce même hôpital.

Monsieur HICHEUR a également été reçu à trois reprises, à sa demande, au service médico-psychologique régional.

Au vu de ces éléments, il apparaît que Monsieur HICHEUR bénéficie d'un suivi médical régulier et adapté à sa pathologie. Néanmoins, il est à noter que son comportement fait parfois obstacle à sa prise en charge médicale. Ainsi il a refusé une extraction médicale le 10 juin dernier. Ce refus l'a empêché d'être reçu en consultation à l'hôpital du Kremlin Bicêtre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre SIMON

Monsieur Jean-Pierre LEES  
Président  
Comité international de soutien  
à Adlène Hicheur (CISAH)  
1785 route des vignes  
74370 VILLAZ